

RCS : DOUAI
Code greffe : 5952

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DOUAI atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 00231
Numéro SIREN : 389 301 938
Nom ou dénomination : SAFIR - AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 23/02/2021 sous le numéro de dépôt 692

SAFIR-AUDIT

Société Par Actions Simplifiée au capital de 9 000 €
Siège social : 49A RUE RAOUL BLANCHARD ZI DOUAI DORIGNIES BP 10320
59351 DOUAI CEDEX
389 301 938 RCS DOUAI

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EN DATE DU 24 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt,

Et le vingt-quatre juillet, à dix heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le président, par lettre simple.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Samuel DEREGNAUCOURT préside la séance en qualité d'actionnaire majoritaire de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par Le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 500 actions composant le capital. En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- le courrier de démission du Président,

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Président actuel,
- Nomination du Nouveau Président,

Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Camille DEHEUL de ses fonctions de Président de la société, ce à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale nomme en qualité de nouveau Président, ce à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, Mr Samuel DEREGNAUCOURT, demeurant 173 rue Jean Moulin à ROOST WARENDIN.

Ce dernier confirme accepter la fonction.

En conséquence, Mr Samuel DEREGNAUCOURT démissionne à cette même date de ses fonctions de directeur général, pour devenir Président de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Il a également été établi une feuille de présence signée par les associés.

Le président



Un associé

